



CR RÉUNION BUREAU DU 08/11/2021

Présents : Patrick Dubessé, Marie-Catherine Vallon, Laure et Pierre Scriva, Pierre Bourrelly, Eric Paris, François Aubert, Catherine et Pierre Gallouin

Excusés : Sébastien Mar, Méziane Agguini

Absent : Maxime Reita

P Gallouin au nom de l'association remercie M. Dubessé, élu chargé du mur anti-bruit de sa présence et de sa participation.

1) Projet de mur anti-bruit de la Basse Bédoule

Description du projet par Patrick Dubessé.

Une réunion a eu lieu en juillet avec la Dréal, la région, les élus des communes environnantes, les services municipaux de Septèmes les Vallons.

Calendrier : Le mur est prévu pour 2022 alors que nous étions en 8ème position. Certaines communes se sont désistées.

Emplacement : 3 schémas ont été proposés par la Dréal. La commune de Septèmes a opté pour le schéma 3 dans un courrier du 23 juillet 2021 à Madame la préfète à l'égalité des chances.

Le bureau pose la question de savoir quels sont les autres schémas.

L'emplacement du mur a été décalé. Il irait jusqu'aux nouvelles constructions de la bastide Val Fleuri.

Un membre du bureau pose la question de l'utilité d'un mur anti-bruit à la hauteur des nouvelles constructions de Val Fleuri alors qu'elles sont très largement en contre-bas de l'autoroute.

M. Dubessé nous laisse un document A7-SEPTEMES-ECRANS BASSE BEDOULE (cf PJ n°1)

matériaux : 4 écrans absorbants (2 N/S et 2 S/N) dont un écran absorbant sur talus (protection de bruit naturelle).

Coût : estimation des travaux le 12/12/2020

pour Sud/Nord : 3,5 M€

pour Nord/Sud : 1,17 M€

M. Dubessé nous apprend qu'entre Gardanne et Peynier, c'est le promoteur qui a été obligé de financer un mur anti-bruit.

2) Suite de la journée des associations

Remerciements à Laure, Pierre et Catherine pour la qualité de la décoration de notre stand ce qui a permis une bonne visibilité.

Pierre Scriva, Catherine et Pierre Gallouin ont été reçus par Christine Arnaudo, adjointe chargée de la vie locale et Manuel Pinto, conseiller chargé du lien avec les associations. Les représentants de l'association ont décrit les actions et les projets de Chutt.

Ils ont demandé et motivé une subvention de la part de la commune.

Par ailleurs, le stand a eu de nombreuses visites, 1 adhésion et 2 promesses d'adhésion.

Nous avons eu la visite d'autres élus : Monsieur le Maire, Hocine Ben Saïd, Patrick Dubessé, Emilien Goguel-Mazet, Patrick Magro, Bertrand Connin

Beaucoup de visiteurs intéressés par l'association, ont suggéré d'élargir l'objet social aux bruits routiers sur la commune

3) Projet de mur anti-bruit de la Haute Bédoule

La mairie a-t-elle fait inscrire ce projet auprès de la Dréal ?

Mr Dubessé nous informe que rien n'est prévu pour la Haute Bédoule, ni mur, ni revêtement anti-bruit.

Il nous confirme également que le mur existant, protégeant la Grand Vigne, renvoie le bruit car les matériaux absorbants utilisés maintenant n'existaient pas à l'époque.

Question du bureau : sur l'entretien du mur actuel anti-bruit côté Edouard Sauze

M. Dubessé nous informe qu'il a demandé l'entretien et la mise aux normes du mur mais que le sandwich absorbant a été refusé.

Le bureau fait part à M. Dubessé de diverses propositions:

1 - que la vitesse sur autoroute ne dépasse pas 70km/h quand on traverse Septèmes et que l'application de cette limitation soit contrôlée.

2 - que la 4ème voie en construction actuellement pour les cars, ait un revêtement anti-bruit. Le bureau a soulevé la question du respect de l'obligation de l'Etat de réduire la nuisance du bruit lorsqu'il crée une voie supplémentaire.

Un membre du bureau informe M. Dubessé du courrier qu'il a écrit à la Dréal concernant le revêtement anti-bruit. A ce jour, il n'a reçu aucune réponse.

3 - en vertu du principe « pollueur, payeur », que la zone de plan de campagne contribue au financement d'un mur anti-bruit (sur 120 000 véhicules/jour sur la A51, 60 000 s'arrêtent à Plan de Campagne)

Un membre du bureau cite l'exemple d'une commune de Seine et Marne qui a accueilli un grand entrepôt de Conforama générant un fort trafic de camions et donc des nuisances sonores. A la demande de la mairie, Conforama a financé une grande partie du mur anti-bruit

4 - que le mur anti-bruit de la voie N/S, orienté dans un sens favorable, soit équipé de panneaux solaires, ce qui réduirait le coût global

Un membre du bureau nous informe d'expériences de murs anti-bruit photovoltaïques à Tours, dans les Yvelines (les Mureaux) et sur l'A21 dans le Pas de Calais.

5 - végétaliser les abords des autoroutes pour combattre la pollution de l'air et visuelle
un membre du bureau demande si la mairie a pris une orientation dans ce sens .

De plus en plus de villes utilisent le végétal pour contre carrer ces nuisances.

Mr Dubessé nous conseille de préparer un projet de réhabilitation du chemin de la Haute Bédoule

De plus, l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises d'inclure dans leur bilan l'empreinte carbone de leurs activités.

M. Dubessé nous déclare qu'il est prêt à nous soutenir à 100% et nous conseille d'écrire à Madame Vassal, Monsieur Muselier, Monsieur Giberti et Madame Amiel

Il nous dit l'importance de faire évoluer les personnes, de modeler les esprits.

Il met en avant l'importance du nombre d'adhérents.

Un membre du bureau lui répond qu'indépendamment du nombre d'adhérents, les élus doivent agir en fonction de leur conscience du bien public et non pas en fonction d'un rapport de force. En fonction de la pollution, les élus se doivent d'agir.